

# En septembre 2022, s'ouvre au collège Jeanne d'Arc de Décines, un dispositif Ulis.

## Qu'est-ce c'est un dispositif Ulis ?

L'ULIS (Unité localisée pour l'intégration scolaire) est un **dispositif** qui a pour mission d'**accueillir**, dans des collèges, des élèves en situation de handicap.

L'ULIS n'est pas une classe mais un dispositif collectif **d'aide à la scolarisation** des élèves en situation de handicap au collège à travers une « organisation pédagogique adaptée aux besoins spécifiques ». Elle doit permettre aux élèves en situation de handicap, à travers un cursus scolaire adapté, de **préparer leur future intégration dans la société via le développement de compétences** disciplinaires, de socialisation, d'autonomie, mais aussi de découverte des métiers et des formations.

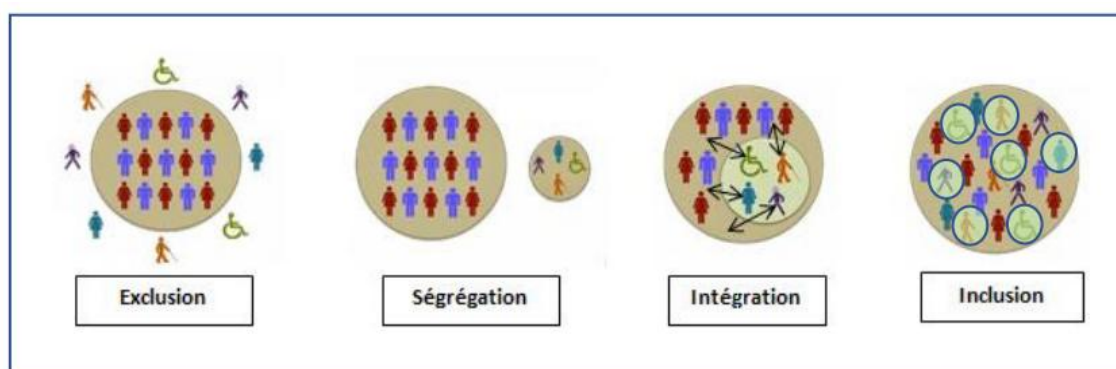
Elle permet aussi d'aborder avec les autres élèves de l'établissement les **notions clés du « vivre ensemble »** : citoyenneté, solidarité et tolérance. Ce dispositif favorise l'établissement **de liens de solidarité entre l'ensemble des élèves d'une classe d'âge**, grâce aux différentes formes de coopération, tant dans les activités d'enseignement que dans les temps de vie scolaire.

## Qu'est-ce qu'un handicap ?

« Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de la santé invalidant. » loi n° 2005-102 du 11 février 2005

## C'est quoi un collège inclusif ?

Un collège qui tient compte des difficultés d'apprentissage de chacun, qui adapte son enseignement et offre à l'enfant en situation de handicap une scolarisation en milieu ordinaire, un collège ouvert à la différence.



## Quelles difficultés rencontre un élève avec TFC ?

Tout individu étant singulier, chacun présente des capacités et difficultés propres. Cependant, du fait des troubles des fonctions cognitives, il pourra éprouver des difficultés pour organiser sa pensée, établir des liens de causalité, gérer ses actions, mémoriser des informations, fixer son attention, établir une relation « banale », s'exprimer et communiquer facilement, suivre des règles élémentaire (règles de vie), retrouver des données, anticiper et planifier, entrer dans la pensée abstraite...

## Comment s'organise le dispositif ?

Les élèves d'ULIS ont entre 12 et 16 ans et leur trouble les empêche de suivre une scolarité ordinaire.

C'est un dispositif qui implique une **alternance** entre des phases de **scolarisation au sein de la classe de référence** et des **regroupements** pour des **prises en charge pédagogiques spécifiques assurées par l'enseignant spécialisé** chargé de l'Ulis.

Les élèves au sein de l'Ulis peuvent travailler par petits groupes et avancent à leur rythme grâce à une **pédagogie individualisée**.

## Qui s'occupe des élèves du dispositif Ulis ?

**Les professeurs des classes de référence** dispensent les enseignements dont les élèves peuvent tirer profit avec les adaptations définies dans **Projet personnalisé de scolarisation (PPS)**.

**Un enseignant spécialisé** est chargé de la coordination du dispositif : l'organisation pédagogique des inclusions et des temps de regroupement au sein de l'Ulis.

**L'AESH-co** (L'accompagnant d'élève en situation de handicap à titre collectif) est chargée d'accompagner les élèves du dispositif lors des temps d'inclusion et participe à l'encadrement et à l'animation des actions éducatives conçues dans le cadre de l'Ulis.

## Quels sont les objectifs du dispositif Ulis ?

**Développer les apprentissages** scolaires, sociaux, l'acceptation des règles de vie de la communication scolaire et l'amélioration des capacités de communication.

Restaurer ou construire une **image de soi positive**.

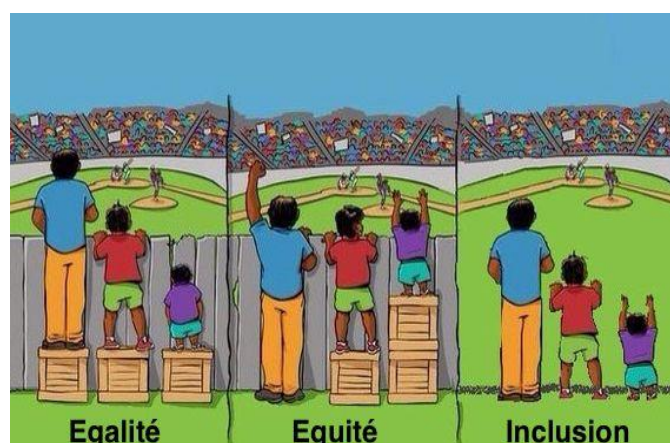
Permettre la **consolidation de l'autonomie** personnelle et sociale du jeune.

Concrétiser à terme un **projet d'insertion professionnelle** concerté.

## Où iront les élèves du dispositif après le collège ?

Ils pourront approfondir et réaliser leur projet d'orientation professionnelle comme tous les élèves en fonction de leurs compétences et de leurs besoins éducatifs particuliers :

- en Ulis Professionnelle ;
- en Etablissement spécialisé (IME avec section professionnelle) ;
- en apprentissage (CFA)
- en lycée professionnel.



*« Accompagner quelqu'un, c'est se placer ni devant, ni derrière, ni à la place.*

*C'est être à côté. »*

Joseph Templier